



RÈGLEMENT INTERIEUR SOIREE SOLIDAIRE DES COLLEGIENS
(Établi par les jeunes élus du Conseil des Jeunes de Pontarlier)

1/ Afin d'obtenir leur entrée à la soirée, les collégiens devront apporter, **lors des permanences au Point Information Jeunesse, les mercredis 28 mars, 4 et 11 avril, ainsi que le mardi 10 et le jeudi 12 avril, de 14 h à 17 h :**

- l'autorisation parentale dûment complétée et signée,
- les produits correspondant à leur établissement scolaire :

Collège Malraux - Lycée Jeanne d'Arc	<i>1 gomme, 1 crayon de papier, 1 taille crayon et 1 boîte de crayons de couleurs</i>
Collège Les Augustins - Lycée Saint Bénigne	<i>Sucre morceau (1kg minimum) et cacao (1kg minimum)</i>
Collège Grenier - LEP Toussaint Louverture	<i>1 stylo quatre couleurs, 1 équerre et 1 règle</i>
Collège Aubrac - MFR - IME	<i>Pâte à tartiner (400 gr minimum) et céréales (375 gr minimum)</i>

- 2/ En échange de l'autorisation parentale et des produits, les collégiens se verront remettre un bracelet pour accéder à la soirée solidaire des collégiens
- 3/ L'entrée à cette soirée ne se fera que sur présentation de ce bracelet
- 4/ Aucune inscription ne sera prise et aucun produit ne sera collecté le soir de la soirée solidaire des collégiens.
- 5/ Il est interdit d'apporter et de consommer de l'alcool et des drogues,
- 6/ Il est interdit de fumer,
- 7/ Toute sortie sera définitive, une aire sera prévue pour que les jeunes puissent se rafraîchir à l'extérieur, mais sans pouvoir sortir de cette enceinte, ni fumer
- 8/ Il est fortement déconseillé d'apporter des objets de valeur (téléphone, appareil photo, DS....) ; la structure décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol,
- 9/ L'entrée devra se faire avant 22h,
- 10/ La soirée se terminera à 00h30, il convient de vous mettre d'accord avec votre enfant afin de le récupérer à la sortie de la salle. Tout enfant se trouvant à l'extérieur de la salle est sous la responsabilité de ses parents ou de son représentant légal,
- 8/ Autorisation de passer une bonne soirée.



Formulaire d'autorisation parentale de participation à la Soirée Solidaire des Collégiens – 18 avril 2018

Je soussigné(e), M. ou Mme, Représentant légal
de l'enfant : Nom : Prénom : Classe :
Etablissement scolaire :

- Autorise mon enfant à participer à la Soirée Solidaire des Collégiens qui se déroulera le Mercredi 18 avril 2018 de 20h30 à 00h30
- Reconnais avoir lu et accepté le courrier et le règlement intérieur encadrant cette soirée

Fait le,

Signature(s) d'une ou des personnes exerçant l'autorité parentale sur l'enfant :

Téléphone Représentant légal :